

Date : 28 avril 2017

DEMANDE DE COTATION RFQ N° UNFPA/BFA/RFQ/17/003

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente une cotation pour le service suivant :

« Réalisation d'une enquête de suivi des déclarations publiques d'abandon de l'excision dans les villages ayant pris des engagements au Burkina Faso ».

L'UNFPA souhaite la prestation d'une enquête de suivi des déclarations publiques d'abandon de l'excision dans les villages ayant pris des engagements au Burkina Faso. L'enquête doit permettre d'apprécier l'effectivité des engagements pris par les communautés à travers les déclarations publiques d'abandon de l'excision dans 753 villages.

Cette Demande de Cotation est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les services et qui disposent de la capacité juridique pour exercer dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

I. À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une Agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l'UNFPA](#).

Termes de références/Cahier de charges

1. Contexte et justification

Au Burkina Faso, les efforts coordonnés du Gouvernement et de la société civile en matière de promotion de l'élimination de la pratique de l'excision ont contribué à une forte mobilisation sociale ayant conduit aux principaux acquis suivants au niveau national:

- l'excision n'est plus un sujet tabou; on note de plus en plus de dénonciation de cas ;
- les plus hautes autorités (politiques, religieux, coutumières, administratives) du pays se sont engagées publiquement pour son abandon, y compris le chef de l'Etat ;
- l'existence d'un appareil d'Etat pour coordonner les interventions: Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre la pratique de l'excision (SP/CNLPE) ;
- l'engagement de plusieurs ONG/Associations, Réseaux qui ont entamé des approches novatrices pour la mobilisation sociale en vue de la tolérance zéro aux MGF ;
- la prise en charge des complications et des séquelles de l'excision ;
- l'Existence d'une loi réprimant l'excision qui est effectivement appliquée ;
- la baisse de la pratique de l'excision.

Les résultats de l'étude EDS/MICS de 2010 montrent que la population Burkinabè est largement informée de la problématique des mutilations génitales féminines (99,6% de femmes et 98,0% d'hommes âgés entre 15-49 ans). L'analyse des tendances montre en effet que le taux d'excision parmi les femmes en âge de procréer a baissé de 75,8% en 2010 à 67,6% en 2015.¹ Le pourcentage des filles excisées de moins de 15 ans est passé de 13% en 2010 à 11% en 2015. Le pourcentage de jeunes filles excisées âgées de 15 à 19 ans a également enregistré une baisse de 57,7% en 2010 à 42,4% en 2015². Les résultats de l'enquête Multisectorielle Continue montrent que le phénomène est plus prononcé en milieu rural (70,1%) et dans les régions des Cascades (89,8%), du Centre-Nord (83,8%), du Nord (78,8%), de la Boucle du Mouhoun (74%) et du Centre-Est que la pratique de l'excision s'avère plus fréquente. En dépit de ces résultats encourageants, on note que 10,6% des femmes âgées entre 15-49 ans considèrent que la pratique de l'excision devrait continuer (INSD, 2015).

Depuis novembre 2009, le programme conjoint UNFPA/UNICEF pour l'accélération de l'abandon de la pratique de l'excision 2009-2013 et 2014-2017 met en œuvre des activités dans dix (10) provinces (Ganzourgou, Sanmatenga, Boulkiemdé, Passoré, Kourwéogo, Ouhritenga, Bam, Séno, Namentenga et le Kadiogo) qui constituent sa zone d'intervention. Ce programme accompagne le Gouvernement et les acteurs de la société civile (RBOIPD/MGF, RELECORE/MGF, RAOPE, RDH/MGF, RJLPE, MWANGAZA ACTION, GASCODE, Voix de femmes, ASBF/ME) à développer des approches basées sur la théorie des normes sociales pour traiter la question de l'excision. Les normes correspondent à des applications particulières de valeurs sociales, qui ont une plus grande généralité. Elles déterminent alors les rôles et les attentes qui conditionnent les interactions entre les individus d'une communauté. La théorie des normes consiste à déterminer dans une communauté pourquoi une norme sociale (cas de l'excision) est suivie ou qu'est-ce qui empêche une norme sociale d'être suivie et comment développer de stratégies pour apporter un changement de cette norme sociale. Plusieurs types d'activités sont menés par ces acteurs :

- les activités de mobilisation communautaire (causeries éducatives, sensibilisation porte à porte, théâtres fora, discussion en petits groupes, plaidoyer, cérémonies de déclaration publique d'abandon de la pratique de l'excision...);
- les activités de renforcement de l'application de la loi (audiences foraines, patrouilles éducatives et dissuasives ...);
- les activités de prise en charge des femmes victimes de complications et séquelles de l'excision (réparation médicale des séquelles, prise en charge psycho sociale ...);
- le renforcement des capacités des acteurs (formations, mise à disposition des kits, de matériels bureautique, informatique et roulant...).

Selon les approches basées sur la théorie des normes sociales, l'abandon des MGF est possible, mais uniquement en coordonnant un abandon collectif et en créant une masse critique au sein de la communauté où se pratique l'excision. Les familles abandonneront l'excision et assureront la promotion des droits de l'enfant uniquement lorsqu'elles seront convaincues que la plus grande partie ou l'ensemble de leur groupe fera de même. C'est ainsi qu'intervient la déclaration publique comprise comme étant le point culminant d'une approche holistique et participative qui amène les membres d'une communauté à prendre un engagement collectif et public pour faire ou ne pas faire quelque chose.

La déclaration publique est une action qui occupe de plus en plus une place importante dans le dispositif mis en œuvre par le SP/CNLPE et ses partenaires pour l'élimination de la pratique de l'excision. Sa

¹Enquête Multisectorielle Continue (EMC) : Module Démographie et Santé réalisée par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) en 2015.

² Ibidem

pertinence réside dans le fait qu'elle aboutit à travers une démarche participative conduisant à un engagement ferme des leaders et des communautés à bannir la pratique de l'excision dans leur localité. Au cours de ces dernières années, et ce depuis 2003, sous l'impulsion de MWANGAZA ACTION, du Programme de Marketing social et de la Communication pour la santé (PROMACO), du Groupe d'Appui en Santé, Communication et Développement (GASCODE), de l'Association d'Appui et d'Eveil Pugsada (ADEP), des réseaux intervenant dans la promotion de l'élimination des MGF et sous la coordination du SP/CNLPE, des déclarations publiques ont été organisées dans 753 villages du Burkina Faso.

Aux fins de suivre et d'évaluer les engagements pris par les communautés à travers ces déclarations, il est nécessaire de réaliser une enquête dans les villages concernés.

2. Objectifs de l'enquête

2.1. Objectif général

L'objectif général de cette enquête est d'apprécier l'effectivité des engagements pris par les communautés à travers les déclarations publiques d'abandon de l'excision.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette enquête se présentent comme suit :

- analyser le processus mis en œuvre pour aboutir aux déclarations publiques d'abandon de l'excision au sein des communautés concernées et identifier ses forces et faiblesses ;
- identifier et analyser les mécanismes de suivi post-déclaration et les initiatives communautaires (rencontres de concertations et de suivi, référence de cas de séquelles d'excision pour une prise en charge, actions de sensibilisation menées par les cellules de veille ou les animateurs relais des réseaux, ONG/Associations) prises pour pérenniser les acquis des interventions ;
- analyser les tentatives d'excision déjouées par province avec un focus sur les stratégies (stratégies utilisées pour exciser et les stratégies pour contrer ceux qui veulent continuer à exciser) mises en œuvre, les cas d'excision avérés et les cas d'arrestation et de condamnation enregistrés ;
- analyser les raisons de la persistance éventuelle de la pratique de l'excision au sein de certaines communautés ayant déclaré son abandon ;
- analyser les raisons d'une forte adhésion de la population dans certaines communautés le cas échéant ;
- Proposer des stratégies efficaces en lien avec les leçons apprises pour l'abandon total de la pratique de l'excision dans les villages ayant pris des engagements publics.

3. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- les processus mis en œuvre pour aboutir aux déclarations publiques d'abandon de l'excision au sein des communautés sont analysés et les forces et faiblesses identifiées;
- les mécanismes de suivi post-déclaration et les initiatives communautaires (rencontres de concertations et de suivi, référence de cas de séquelles d'excision pour une prise en charge, actions de sensibilisation menées par les cellules de veille ou les animateurs relais des réseaux, ONG/Associations) prises pour pérenniser les acquis des interventions sont identifiées et analysées ;
- le nombre de cas de pratiques d'excision déjouées, le nombre de filles sauvées, les cas d'excision avérés et les cas d'arrestation et de condamnation enregistrés sont identifiés ;
- les stratégies utilisées pour exciser et les stratégies pour contrer ceux qui veulent continuer à exciser sont analysées ;
- les raisons de la persistance de la pratique de l'excision au sein de certaines communautés ayant déclaré l'abandon de l'excision sont connues ;

- Les bonnes pratiques, les leçons, les forces, les faiblesses et les stratégies efficaces pour l'abandon total de la pratique de l'excision dans les villages ayant pris des engagements publics sont proposés.

4. Méthodologie

La principale question de recherche qui a suscité cette enquête est la suivante : quel est l'état des lieux des engagements pris par les communautés ayant déclaré publiquement l'abandon de la pratique de l'excision? Aux fins d'apporter des réponses à cette question de départ, la méthode mixte à la fois qualitative et quantitative sera utilisée. Pour la collecte des données, des techniques comme la revue documentaire, l'entretien individuel ou de groupe, l'enquête par questionnaire pourraient être utilisées. L'enquête concernera les leaders communautaires, les jeunes filles et garçons, les femmes, les hommes.

Aussi, l'enquête se déroulera dans toutes les provinces et villages ayant fait des déclarations publiques d'abandon de la pratique de l'excision. Plus précisément, 753 villages ayant déclaré l'abandon de l'excision de 2003 à 2015 dans les provinces du Zoundwéogo, du Sanmatenga, du Ganzourgou, de l'Oubritenga, du Kourwéogo, du Gourma, du Houet, du Poni, du Boulgou, du Kadiogo, du Séno et du Boulkiemdé seront concernés.

5. Déroulement et étapes de l'enquête

L'enquête sera effectuée par un bureau d'études ou un cabinet recruté selon les procédures du marché public en vigueur. Un comité de suivi (cf. composition au point VI) de l'enquête sera mis en place. Il sera constitué par les structures impliquées dans l'enquête. Le bureau d'études ou le cabinet proposera un protocole d'enquête (méthodologie de travail, outils de collecte des données, procédures de recrutement des cibles de la collecte et stratégies de collecte de données, méthode de validation des données collectées) au comité de suivi pour amendement et validation.

Les étapes de la réalisation de cette enquête sont les suivantes :

- l'élaboration des Termes de Références de l'enquête ;
- l'appel d'offre selon les procédures du marché public ;
- la signature du contrat de prestation ;
- la rencontre de Cadrage de l'activité ;
- l'atelier de validation de la méthodologie y compris les outils de collecte de données ;
- l'enquête de terrain ;
- le suivi de la réalisation de l'enquête de terrain ;
- le traitement des données et élaboration du premier draft du rapport ;
- l'atelier de pré validation pour l'amendement du premier rapport d'enquête ;
- l'atelier de validation des résultats de l'enquête (rapport final) ;
- le dépôt du rapport définitif de l'enquête.

6. Composition du comité de suivi

Le Comité de suivi est composé par les représentants des structures suivantes :

- le Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre la pratique de l'excision (SP/CNLPE) ;
- la Direction générale des études et des statistiques sectorielles/MFSNF
- la Direction générale des études et des statistiques sectorielles du Ministère de la Santé ;
- Cabinet/MFSNF ;
- la Direction générale de la coopération (DGCOOP) ;
- UNFPA
- UNICEF
- DIAKONIA
- le Secrétariat permanent du Conseil national pour l'enfance (SP/CNE)
- MWANGAZA ACTION

- GASCODE
- RELECORE
- PROMACO
- Association Pugsada
- Voix de Femmes
- DR-Centre/MFSNF.

7. Taches du comité

Le comité de suivi sera chargé de :

- effectuer le cadrage de la mission
- amender et valider la méthodologie et les outils de collecte des données ;
- orienter de manière continue le bureau d'études ou le cabinet chargé de l'enquête vers les résultats attendus;
- amender le premier draft du rapport
- valider le premier draft du rapport de l'enquête;
- assurer le suivi régulier de l'enquête jusqu'à la soumission du produit final.

8. Taches du bureau d'études ou du cabinet

Le bureau d'études ou le cabinet chargé de l'enquête aura comme tâches :

- élaborer la méthodologie ainsi que les outils de collecte des données et les présenter au comité de suivi ;
- procéder à l'enquête de terrain et collecte de données;
- intégrer les données dans une base de données et analyser ces dernières ;
- produire le rapport des résultats de l'enquête et le présenter lors des rencontres de pré validation et de validation;
- rédiger le rapport final de l'enquête en y intégrant les amendements faits lors de l'atelier de validation ;
- déposer le rapport et la base de données dans les délais requis.

9. Profil et qualification du Bureau d'Etudes ou du cabinet

L'enquête sera menée par un bureau d'études ou un cabinet ayant au moins deux années d'expérience professionnelle en matière d'enquêtes, régulièrement installé(e) et en règle vis-à-vis de la réglementation nationale. Le bureau d'études ou le cabinet doit avoir en son sein un (e) sociologue ayant une expertise en évaluation, un (e) démographe statisticien(ne) de niveau BAC+4. En outre, il doit avoir une bonne connaissance du contexte national et de celui de la lutte contre la pratique des mutilations génitales féminines au Burkina Faso.

10. Durée de l'enquête

Le bureau d'études ou le cabinet chargé de l'enquête dispose de 45 jours pour la réalisation de l'enquête et le dépôt du rapport final à compter de la signature du contrat.

11. Dépôt du rapport de l'enquête

Le rapport de l'enquête doit être déposé à l'expiration du temps imparti pour son exécution conformément au calendrier qui sera retenu de commun accord avec le SP/CNLPE. Il est prévu un atelier pour valider les résultats de l'enquête. Le rapport final sera transmis après intégration des amendements par le Bureau d'études ou le Cabinet au plus tard une semaine, soit sept (7) jours pour compter de la date de clôture de l'atelier de validation en trois copies dures, une version par mail et une version électronique sur CD-Rom.

II. Questions

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous :

Nom de la personne de contact à l'UNFPA :	Adjima OUOBA
No. de tél. :	00226 75 87 03 42
No. de fax :	00226 25 49 13 10
Adresse e-mail du contact :	ouoba@unfpa.org

La date limite pour envoyer des questions est fixée au 05 Mai 2017. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

III. Contenu des Cotations

Les Cotations doivent contenir :

- L'offre technique, correspondant aux exigences définies dans les TDRs ou le cahier de charges.
- Le devis financier, en respectant strictement le formulaire de bordereau de prix de la page 10.

Les deux parties de la cotation doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire.

IV. Instructions de soumission

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section III ci-dessus et accompagnées d'un devis dûment rempli et signé. Les offres doivent être déposées sous plis fermés avec la mention «UNFPA/BFA/RFQ/17/003– enquête de suivi des déclarations publiques d'abandon de l'excision au Burkina Faso » à la Réception de l'Immeuble des Nations Unies sise à Koulouba, 01 BP 575 Ouagadougou 01, Tel : 25 49 13 00 au plus tard le : **Vendredi 19 Mai 2016 à 12:00, heure de Ouagadougou**³.

V. Vue d'ensemble du processus d'évaluation

L'évaluation sera réalisée au moyen d'un processus en deux étapes par une commission d'évaluation ad hoc. Les offres techniques seront évaluées et notées en premier, avant l'évaluation et la notation des offres financières.

Évaluation technique

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux spécifications de service ou au cahier de charges présentées dans la section II et conformément aux critères d'évaluation ci-dessous.

³ <http://www.timeanddate.com/worldclock/city.html?n=69>

Critères	[A] Maximum de points	[B] Points obtenus par le soumissionnaire	[C] Pondération (%)	[B] x [C] = [D] Total des points
Démarche technique, méthodologie et niveau de compréhension des objectifs du projet	100		30 %	
Planification des travaux ou calendrier indiqué dans l'offre et adéquation aux objectifs du projet	100		15 %	
Qualification et Expérience professionnelle du personnel employé pour le projet (CV, etc.)	100		20 %	
Expérience antérieure de la structure dans la gestion d'activités similaires en matière d'études, d'évaluation et de recherche	100		20 %	
Réputation de l'Organisation et de son personnel (Compétence/ Fiabilité) - Nombre d'études, d'évaluations ou de recherches réalisées - Profil des clients (demandeur des services) ;	100		15 %	
Total de tous les critères	500		100 %	

La grille de notation suivante sera utilisée pour garantir une évaluation objective :

Respect des exigences du cahier de charges sur la base des preuves fournies dans la soumission	Points Sur 100
Dépassement significatif des exigences	90 – 100
Dépassement des exigences	80 – 89
Respect des exigences	70 – 79
Respect partiel des exigences	1 – 69
Non-respect des exigences ou informations servant à l'évaluation du respect des exigences non communiquées	0

Évaluation financière

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique a obtenu un score minimum de 70 points seront évaluées.

Les offres financières seront évaluées en fonction du formulaire de devis financier. Le nombre maximum de points accordé à l'offre financière est de 100, et sera attribué au prix total le plus bas indiqué dans **le devis**.

Tous les autres devis financiers recevront un nombre de points inversement proportionnel calculé sur la base de la formule suivante :

$$\text{Score financier} = \frac{\text{Devis moins-disant (\$)}}{\text{Devis à évaluer (\$)}} \times 100 \text{ (Score maximum)}$$

Score total

Le score total de chaque offre sera constitué de la somme pondérée des scores technique et financier. Le score total maximum est de 100 points.

$$\text{Score total} = 70\% \text{ du score technique} + 30\% \text{ du score financier}$$

VI. Critères d'attribution

L'UNFPA attribuera un **bon de commande/contrat de service professionnel sur la base de coûts fixes** au(x) soumissionnaire(s) ayant obtenu le score total le plus élevé.

VII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les volumes de service spécifiés dans cette Demande de Cotation, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

VIII. Conditions de paiement

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours nets à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations correspondant à l'échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.

IX. Fraude et corruption

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](#). La soumission de toute offre implique que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs filiales, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. Toute non-coopération aux investigations menées constitue une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie l'accord et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs agréés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l'UNFPA](#).

X. Politique de tolérance zéro

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](#).

XI. Contestation du processus de Demande de Cotation

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou inéquitablement dans le cadre de l'appel d'offres, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation au chef d'Agence de l'UNFPA **Dr Edwige ADEKAMBI-DOMINGO** à l'adresse suivante : adekambi@unfpa.org. Si le fournisseur n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement à l'adresse procurement@unfpa.org.

XII. Avertissement

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents au format PDF.

Bordereau de prix

Nom du Soumissionnaire :	
Date de la cotation :	Cliquez ici pour indiquer une date.
Numéro de la demande de cotation :	UNFPA/BFA/RFQ/17/003
Devise de la cotation :	CFA
Frais de livraison sur la base de l'Incoterm 2010 suivant :	N/A
Durée de validité de la cotation : <i>(Le devis doit être valide pour une période d'au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)</i>	

- L'UNFPA étant exempt d'impôts, tous les tarifs communiqués **ne doivent pas inclure de taxes.**

Article	Description	Nombre et description du personnel par niveau	Tarif horaire	Nombre d'heures nécessaires	Total
1. Frais professionnels					
<i>Total des frais professionnels</i>					CFA
2. Débours					
<i>Total des débours</i>					CFA
Prix total du contrat <i>(Frais professionnels + débours)</i>					CFA

Commentaires du vendeur:

Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné la Demande de Cotation UNFPA/BFA/RFQ/17/003, y compris l'ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l'UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu'à son expiration.

	Cliquez ici pour indiquer une date.	
Nom et titre	Date et lieu	

Annexe I :
Conditions générales applicables aux contrats :
Contrats visés par la clause de minimis

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).